



**Arrêté réglementant la circulation  
et le stationnement**  
*Travaux de réfection de voiries et bicouche*

**COMMUNE DE LANRIVOARÉ**

Pascale ANDRÉ, maire de la commune de Lanrivoaré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté municipal n°2020-033 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Joseph RAGUÉNÈS, 1<sup>er</sup> adjoint au maire,

Considérant la demande en date du 6 juillet 2022, par Monsieur Arnaud Mazé, représentant le groupe SOTRAVI situé 4 route de Trégorff 29290 Saint Renan.

Considérant que les travaux de réfection des voiries et bicouche, rue de la gare, de la montagne jusqu'au lieu-dit trézéguer nécessitent de sécuriser la circulation et d'interdire l'accès à la zone de travaux,

Considérant que le stationnement et la circulation doivent être règlementés,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

L'entreprise est autorisée à créer des travaux de réfection des voiries et bicouche, rue de la gare, de la montagne jusqu'au lieu-dit trézéguer à partir du 18 juillet jusqu'au 29 juillet.

**Article 2 :**

Les rues citées ci-dessus seront barrées à partir du 18 juillet pendant toute la durée des travaux. Une déviation sera mise en place par l'entreprise.

**Article 3 :**

La signalisation réglementaire nécessaire à l'application des présentes dispositions, sera mise en place par l'entreprise et la sécurité des usagers devra être assurée.

**Article 4 :**

Le présent arrêté municipal sera affiché aux abords du site concerné par l'entreprise.

**Article 5 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 6 :**

Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 7 :**

Madame la Secrétaire Générale de la commune de Lanrivoaré est chargée de l'exécution du présent arrêté municipal dont l'ampliation sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Saint-Renan
- Entreprise SOTRAVI
- Service technique de Lanrivoaré

**Fait à LANRIVOARE, le 6 juillet 2022,**

**Pour le maire et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint au maire en charge des travaux,  
de l'urbanisme et de l'environnement,**

**Joseph RAGUÉNÈS,**

